



Line Wies

Conseillère communale

Esch-sur-Alzette, le 09 décembre 2022

Concerne : Question écrite au Collège des bourgmestre et échevins concernant le relogement d'urgence suite à un incendie ou une inondation.

*Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins,*

*Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je me permets de vous faire parvenir quelques questions concernant le relogement d'urgence .*

1. Combien de logements d'urgence sont actuellement disponibles dans la commune et pour combien de personnes ?
2. Ces logements d'urgence ont-ils été loués auprès du Fonds du Logement ? Le cas échéant, quand le contrat prend-il fin ?
3. Si le contrat arrive à échéance, des alternatives sont-elles prévues ?
4. Est-il vrai qu'une famille a dû être relogée cet été par la commune dans 3 hôtels différents, dont deux n'étaient pas à Esch ?
5. Dans l'affirmative, dans quelles villes et pour combien de temps les personnes ont-elles été relogées? Pourquoi les personnes n'ont-elles pas pu être hébergées à Esch ?
6. Combien de personnes ont-elles dû être relogées simultanément cette année ?

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Line Wies

Conseillère communale

